



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2023-141

PUBLIÉ LE 28 AOÛT 2023

Sommaire

PREFECTURE des DEUX SEVRES / Bureau des élections et de l'administration générale

79-2023-08-28-00002 - Arrêté modificatif portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département **??** arrondissement de Niort (3 pages)

Page 3

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2023-08-28-00002

Arrêté modificatif portant nomination des
membres des commissions de contrôle chargées
de la régularité des listes électorales dans les
communes du département
arrondissement de Niort

Direction des Élections, de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau des Élections et de l'Administration Générale

Arrêté modificatif portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département
arrondissement de Niort

La préfète des Deux-Sèvres,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République en date du 15 février 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBÉE, en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République en date du 16 juillet 2021 portant nomination de M. Xavier MAROTEL, administrateur civil détaché, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 février 2023 portant délégation de signature à M. Xavier MAROTEL, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2021 modifié portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Niort ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal de grande instance du département ;

Sur proposition du Secrétaire général

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'annexe I à l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2021 modifié portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Niort est modifiée uniquement pour les communes de Luché Sur Brioux et de Saint-Georges de Rex en vue des élections municipales partielles complémentaires des 24 septembre et 1^{er} octobre 2023.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté susvisé demeurent inchangées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Niort.

Niort, le **28 AOUT 2023**

pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture



Xavier MAROTEL

annexe I à l'arrêté du 27 janvier 2021 modifiée

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII

COMMUNES	CANTON	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE DE L'ADMINISTRATION	DELEGUE DU TRIBUNAL
LUCHE-SUR-BRIOUX	9-MIGNON-ET-BOUTONNE	METAIS Jacqueline suppléant :	FOUCHIER Serge suppléant :	GAUTIER Patrick suppléant :
SAINT-GEORGES-DE-REX	9-MIGNON-ET-BOUTONNE	CHAUVINEAU Marie-Thérèse Suppléant :	ALLIN Jean-Marc suppléant : SIMONNET Nicole	ROHAUT Sandra suppléant : LIAIGRE Catherine